# MAIRIE DE UVIGNAC UVIGNAC

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

—

X° CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28

Date de la convocation : 18 janvier 2013

Nº 13.01.24.03

L'an deux mille treize et le vingt quatre du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, MIle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS:** 

M. CONTE en faveur de M. BOUISSEREN

Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO

Mlle VAN ELST en faveur de Mme PLAYS

M. TALBOT en faveur de Mme GAUZY CHABLE

Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY

M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENT: M. PAUL

## **BUDGET ANNEXE ZAC des CONSTELLATIONS – BUDGET PRIMITIF 2013**

### Rapporteur: M. OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif repris ci-dessous

### **INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	0 €
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	
2111	terrains nus	0 €
	RECETTES	0 €
001	solde exécution	
O21	autofinancement prévisionnel	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
28188	autres immos & amort	

34990 JUVIGNAC - Tél. 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49 www.ville-juvignac.fr

	DEPENSES	600 000 €
2111	Terrains nus	
2128	autres agencement de terrains	600 000 €
21318	autres bâtiments publics	
	RECETTES	600 000 €
1321	Subv Etat	
161	Emprunt	600 000 €

RECAPITULATIF			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €		
SOLDE	0		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	600 000 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	600 000 €		
SOLDE	0		
SOLDE GLOBAL	0		

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à la majorité (six contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire